VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE COMME AUDITEUR OU AUDITRICE LIBRE

Vous souhaitez vous inscrire en tant qu'auditeur ou auditrice libre, vous devrez adresser votre demande par mail au pôle scolarité-inscriptions inscriptions@liste.parisnanterre.fr. ou vous inscrire sur site à compter du 7 JUILLET 2021.

Vous devrez au préalable prendre un rendez-vous : rdv-des.parisnanterre.fr

Ce statut vous donne accès aux Cours Magistraux (CM) de 1er cycle de l'Université Paris Nanterre. Il donne aussi accès, à certains Travaux Dirigés (TD) de 1er cycle si l'enseignant.e donne son accord, et à la bibliothèque universitaire.

Il ne permet pas de bénéficier des avantages accordés aux étudiant.e.s (bourses, logement en cité universitaire, sécurité sociale) même si les auditeurs et auditrices libres s'acquittent des droits de scolarité et disposent d'une carte d'étudiant.e.

Ce statut ne permet pas de se présenter à un examen, ni d'obtenir un diplôme, ni de faire un stage.

Avant de s'inscrire administrativement, il est recommandé à toute personne sollicitant ce statut de se renseigner auprès de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) ou des UFR organisatrices afin de s'assurer de la compatibilité des emplois du temps avec les activités personnelles et de la possibilité ou non de pouvoir assister à certains travaux dirigés.

Mis à jour le 05 mai 2021

https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/cas-particuliers/s-inscrire-comme-auditeur-trice-libre/vous-souhaitez-vous-inscrire-comme-auditeur-ou-auditrice-libre--967583.kjsp?RH=1588583409033